

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE SOULCE
DU JEUDI 02 AVRIL 2026, A 20H00, A LA HALLE DE GYMNASTIQUE DE SOULCE**

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 26 février 2025.
4. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.
5. Nomination d'un nouveau membre à la commission bourgeoise.
6. Nomination du Président de la commission bourgeoise.
7. Information sur le projet d'alimentation de la loge de Soulce et des pâturages « Haut du Droit » à Soulce, « Sur les Rangs » à Courtételle et « Derrière Château » à Courfaivre.
8. Information et décision sur le remaniement parcellaire Soulce-Undervelier
9. Information situation métairie de Folpotat
10. Information situation domaine de Pré-de-Vigne
11. Informations du Président
12. Divers et imprévus.

Bureau de l'assemblée :

Président	:	M. Pascal Crétin (60)
Secrétaire	:	Mme Coralie Veya
Scrutateur	:	M. Roland Beuchat
Nombre d'ayants droit présents	:	14
Convocation	:	Publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 10 du 12 mars 2026.

1. Salutations et souhaits de bienvenue.

Il est 20h00 lorsque M. Eric Dobler, Maire, ouvre la séance en saluant et remerciant les ayants droit présents. Il informe l'assemblée que la séance de ce soir a fait l'objet d'une publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 10 du 12 mars 2026 et d'un envoi personnalisé aux ayants droit. Il demande s'il y a des modifications par rapport à l'ordre du jour, ce n'est pas le cas. Afin de libérer les intervenants de ce soir, il propose d'intervertir les points 7, 8 avec les points 4 et 5, ce qui est accepté. Pour terminer, il demande si la présence des intervenants non bourgeois de ce soir, soit M. Raphaël Riat, M. Claude Ciocchi et M. Julien Meier est acceptée, c'est le cas.

2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs

M. Dobler demande si quelqu'un souhaite présider l'assemblée, ce n'est pas le cas. Il propose M. Pascal Crétin (60), ce qui est accepté à la majorité évidente et sans avis contraire. Au vu du nombre d'ayants droit présents ce soir, un seul scrutateur est suffisant. M. Roland Beuchat est désigné.

La parole est alors donnée au président de l'assemblée, qui passe au point 3.

3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 26 février 2025.

M. Dobler précise que le dernier PV est disponible sur le site internet de la commune. Il demande si quelqu'un souhaite y apporter une remarque, ce n'est pas le cas. Le PV est donc approuvé. Pour conclure, il précise que contrairement aux années précédentes, le PV de la présente séance sera décisionnel.

Il passe la parole à M. Pascal Crétin pour le point 4.

4. Information sur le projet d'alimentation de la loge de Soulce et des pâturages « Haut du Droit » à Soulce, « Sur les Rangs » à Courtételle et « Derrière Château » à Courfaivre.

M. Crétin souhaite la bienvenue à chacun et demande si quelqu'un souhaite la relecture de l'ancien PV, ce n'est pas le cas. Il passe alors la parole à M. Riat du bureau RWB pour la présentation de son projet (**voir présentation – annexe 1**).

Compléments d'informations suite à diverses questions d'ayants droit :

- Les conduites ne seront pas hors-gel
- Il sera possible de prévoir des panneaux solaires et des compteurs
- Pour l'extension aux Foutchies, il manque actuellement des dérogations, mais le projet s'y prête. Un raccordement devrait donc être possible.

M. Ciochi prend la parole et précise que pour pouvoir prétendre à des subventions fédérales, il faut pouvoir argumenter qu'il est nécessaire d'avoir de l'eau durant toute l'année. Bien que ce projet soit bien distinct du remaniement parcellaire, ils doivent être présentés ensemble et des synergies doivent être trouvées.

M. Riat présente ensuite le devis du projet (**voir présentation – annexe 2**). Le coût total se monte à CHF 1'771'000.-, répartis à raison de CHF 1'561'000.- pour Soulce, CHF 61'000 pour Courfaivre et CHF 149'000.- pour le Mont-Dessous – les Foutchies. Il précise qu'il n'est pas obligatoire de réaliser le projet intégralement et que les subventions se monteraient à 64% du coût, en plus d'éventuelles subventions spéciales.

M. Ciochi précise que l'autorisation concernerait aussi bien ce projet que le remaniement parcellaire. Il explique le fonctionnement des subventionnements et ajoute que, selon lui, la situation est vraiment bonne pour prétendre à des aides. En effet, les bourgeoisies de Soulce et Undervelier réunies sont propriétaires de 200 hectares, soit 1/3 des surfaces. Il faut cependant que les deux projets soient réalisés afin de créer des synergies et pouvoir faire passer le projet au Gouvernement.

Pour conclure, M. Riat présente le planning (**voir présentation – annexe 3**) en précisant que si tout se passe bien, tout pourrait être terminé fin 2027.

M. Pascal Crétin précise que ce projet est intégré dans le budget des investissements des bourgeoisies et qu'il ne faut pas décider si le projet doit être réalisé ou non, mais donner une décision de principe. Un message au Conseil Général sera ensuite établi.

M. Riat est remercié pour sa présence et se retire de la séance.

5. Information et décision sur le remaniement parcellaire Soulce-Undervelier

M. Pascal Crétin passe la parole à M. Ciocchi pour la présentation de ce projet.

Il explique qu'à ce jour, le dépôt public a été réalisé et 20 oppositions ont été faites. Des auditions auront lieu pour voir si une modification du périmètre doit être faite. La votation aura ensuite lieu, avec une majorité de surfaces ou de propriétaires pour une acceptation.

M. Ciocchi précise également que le remaniement parcellaire prévoit le paiement d'une partie des chemins, qui deviendront ensuite communaux, mais auparavant ils doivent être remis en ordre.

Il encourage l'assemblée à accepter ce projet qui est, selon lui, dans l'intérêt de tous. Il explique également qu'en ce qui concerne les subventions, il est bien de les demander maintenant en raison de la priorisation cantonale et car elles ne seront plus planifiables ultérieurement.

Concernant les coûts, M. Ciocchi précise que les calculs ont été faits et qu'il est en mesure de donner des chiffres, tout comme une vision et des garanties.

Après ces explications, M. Ciocchi est remercié et se retire de la séance.

Les ayants droit passent maintenant au vote, à l'issue duquel le projet de remaniement parcellaire est accepté par 13 voix contre 0, et 1 abstention.

6. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.

M. Pascal Crétin explique que suite à la démission de M. Gérard Crétin, il n'y a plus que 4 membres qui composent la commission bourgeoise. Il demande si des candidatures sont parvenues au secrétariat communal, ce n'est pas le cas. Il demande ensuite s'il y a un candidat présent ce soir ? M. Daniel Prince se propose. M. Crétin demande s'il y a un autre candidat, ce n'est pas le cas. La liste est donc arrêtée à M. Daniel Prince.

7. Nomination d'un nouveau membre à la commission bourgeoise.

Suite à la liste des candidats arrêtée en point 6, M. Daniel Prince est nommé par applaudissements.

8. Nomination du Président de la commission bourgeoise.

Suite à la démission de M. Gérard Crétin en fin d'année dernière, il est nécessaire de nommer un nouveau Président. M. Pascal Crétin demande si un membre de la commission souhaite assumer cette fonction. M. Michel Crétin est proposé, et nommé par acclamations.

M. Pascal Crétin ajoute qu'en décembre 2027 nous arriverons en fin de législature, et que 4 membres ne pourront plus se présenter. Il espère qu'il y aura des candidats.

9. Information situation métairie de Folpotat

M. Pascal Crétin donne la parole à M. Julien Meier, qui expose la situation en lien avec la métairie de Folpotat. Il explique que le tribunal de 1^{ère} instance des baux à loyers a débouté la bourgeoisie et que la résiliation du bail a été annulée.

Selon M. Meier, l'utilisation des locaux et l'aménagement des jardins posent problème. M. Dobler précise que l'état de santé a été l'argument principal de la juge, mais tous les éléments factuels (irrégularités) seront présentés en 2^{ème} instance.

M. Meier est remercié pour ces informations et se retire de la séance.

10. Information situation domaine de Pré-de-Vigne

M. Pascal Crétin donne la parole à M. Dobler pour ce point. Ce dernier rappelle qu'un droit de superficie avait été proposé à M. Ismael Burkhalter et précise que la procédure avait été freinée en raison d'une cédula hypothécaire qu'il a fallu annuler.

Dans l'intervalle, M. Burkhalter a pris contact avec la commission bourgeoise et la commune pour expliquer qu'il n'arriverait pas à remplir les conditions. Il souhaite ainsi renoncer à ce droit de superficie et souhaite acheter le domaine en l'état. L'assemblée bourgeoise doit donc se prononcer sur le principe de vendre ou non le domaine. Pour information, la valeur officielle du domaine est de CHF 172'000.- En cas de refus, M. Burkhalter restera locataire jusqu'à la fin du bail, qui durera encore 5 ans.

La commission bourgeoise propose de ne pas entrer en matière sur la vente.

Les ayants droit passent maintenant au vote, à l'issue duquel la vente du domaine de Pré-de-Vigne est refusée par 14 voix contre 0, et 0 abstention.

11. Informations du Président

Concernant la loge du Droit, M. Pascal Crétin informe l'assemblée que le vice-président et lui-même se sont rendus à la remise des locaux par l'ancien berger, M. Flück. La remise s'est globalement bien passée, cependant il n'y avait pas eu d'état des lieux lorsque celui-ci avait débuté son mandat. Il ajoute que les derniers nettoyages sont en cours et tout sera bientôt prêt.

Au niveau financier, M. Pascal Crétin informe l'assemblée que la bourgeoisie a reçu une amende de CHF 3'000.- du Canton pour des défauts d'entretien (fontaines), constatés lors d'un contrôle des pâturages.

Pour conclure, il adresse ses remerciements à l'ancien président, M. Gérard Crétin, pour son travail.


12. Divers et imprévus.

Un ayant droit propose d'accorder la bourgeoisie à M. Didier Morandelli et à M. Martin Allemann. Ce point sera à entériner lors de la prochaine assemblée bourgeoise. M. Pascal Crétin demande si quelqu'un a une autre proposition d'attribution du statut bourgeois, ce n'est pas le cas.

M. Jean-Claude Crétin demande quelle sont les possibilités pour recruter de nouvelles personnes ? M. Dobler explique que les règles doivent être définies en fonction du règlement bourgeois. Ce point sera discuté dans le cadre de la commission bourgeoise, qui fera ensuite des propositions.

Il n'y a pas d'autre question dans ce point. La séance est donc levée à 21h55 par M. Pascal Crétin.

Au nom de l'Assemblée

Le Président :
 Pascal Crétin

La Secrétaire :
 Coralie Veya